

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le 28/06/2024

ID : 013-211300637-20240624-145_2024-DE



MAIRIE DE MIRAMAS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
MIRAMAS**

**DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE**

**ARRONDISSEMENT
D'ISTRES**

n°145-2024

OBJET :

Approbation de l'avenant
n° 1 à la convention
relative au financement
des études et travaux de
modernisation du site de
triage de Miramas

VOTE :

POUR :

32 (30 « Pour Miramas » + 2
« Miramas avec vous »)

Séance du 24 juin 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre juin à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

Etaient présents : Mesdames et Messieurs,

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Régine SONZOGNI – Jean Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Ali BOUZELMAT – Hatab JELASSI – Nadia ALI – Gérard GERON – Errol FERRER

Etaient représentés : Mesdames et Messieurs,

Fadela AOUMMEUR par Christian PEYRO
Géraldine BUTI par Bernard GOUDILIERE
Maryse RODDE par Christiane LEYDER
Martine ARFI par Olivier JULIEN
Christophe CAILLAULT par Gérald GUILLEMONT
Margarita ACKE MELO par Monique TRINQUET
Jérémy PARDIES par Laëtitia DEFFOBIS

Etaient absents : Madame et Monsieur,

Viviane ROYER
Romain TONUSSI

Siège vacant : Monsieur,

Nicolas Franck CHALENDAR Conseiller démissionnaire à partir du 18/06/2024 à 20h13, procédure de remplacement en cours.

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS

Objet : Approbation de l'avenant n° 1 à la convention relative au financement des études et travaux de modernisation du site de triage de Miramas

L'organisation du transport de marchandises et en particulier du fret ferroviaire constitue une opportunité de développement pour les acteurs économiques et les bassins d'emplois, mais impacte également les questions sociétales et environnementales.

La ville de Miramas s'est construite historiquement autour du rail et de sa gare de triage. Situé sur un territoire stratégique à fort potentiel, porte d'entrée ouest de la Métropole Aix-Marseille-Provence, liaison naturelle entre les bassins de Marseille, Fos sur mer, du Var et du port fluvial d'Arles (Delta Rhodanien qui représente 30% des flux de fret multimodal français), partenaire du Grand Port Maritime de Marseille, de la zone logistique CLESUD, des chargeurs et de l'armée (Établissement de munitions), le triage de Miramas est un outil performant dont l'activité représente 10% du fret national. Le triage de Miramas est une infrastructure de production industrielle, avec une technique de tri à la gravité automatisée permettant la massification des flux.

La crise sanitaire de 2020 et 2021 a mis en lumière de façon significative les « coût/avantages » des différents modes d'approvisionnements, de transports et les mobilités d'une manière générale. Le plan de relance ferroviaire proposé est une première réponse aux crises climatiques et de la biodiversité, contribuant à la diminution de l'empreinte carbone et environnementale des transports.

Ce plan ambitionne d'offrir une alternative attractive et efficace au transport routier, tant pour le transport de voyageurs que pour le transport de marchandises. Saisissant l'opportunité du Plan de relance et les objectifs du futur Contrat de Plan Etat-Région, la ville de Miramas, dont la gare de triage figure en priorité 2 du Protocole Etat-Région pour les projets à financer post 2022, a fait part de sa volonté d'accélérer le choix d'un investissement d'avenir pour Miramas. Cette volonté est soutenue par l'Europe et l'État qui engage avec la ville un développement de l'activité sur le site de transport combiné de CLESUD (extension 2023), renforçant l'attractivité et le trafic sur le site.

Les ambitions de maintien et de développement de l'activité de transport ferroviaire de marchandises ont été partagées lors d'une table ronde, à l'initiative de Monsieur le Préfet de région, avec l'ensemble des acteurs industriels et publics le 6 mai 2021. Lors de cette table ronde, un projet de modernisation des installations du site a reçu un soutien massif des participants et des autorités en charge des financements publics.

En sus de l'État, de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et de SNCF Réseau, le Département des Bouches du Rhône, la Métropole Aix Marseille Provence et la ville de Miramas ont apporté leur concours financier à ce projet pour une enveloppe globale de 19,1 M €. Le financement requis pour l'ensemble de l'opération a été établi lors de la convention initiale sur la base d'un chiffrage issu d'une étude de faisabilité réalisée en juin 2021.

Il a été revu début 2024 suite :

- Aux évolutions de coûts liées à l'hyperinflation,
- À la réglementation sécurité plus stricte depuis 2021 pour les travaux de renouvellement de voie (suite à un accident survenu au sein d'un centre de triage impliquant des matières dangereuses),
- A la complexité des projets hors renouvellement de voie : cette complexité n'avait pas pu être prise en compte dans la convention initiale couvrant une phase de réalisation sans étude de niveau « avant-projet » ou « projet ».

Ces éléments ont amené SNCF Réseau à rechercher des financements complémentaires afin d'éviter une réduction du programme de travaux prévu. Ainsi, dans le cadre de l'enveloppe « Connecting Europe Facility » (CEF) dédiée à la Mobilité militaire, SNCF Réseau a répondu en septembre 2023, à un appel à projet permettant de bénéficier de financements européens pour les centres de triage à la gravité qui contribuent à l'activité ferroviaire militaire. La subvention demandée et octroyée pour le site de Miramas permet

d'apporter un budget complémentaire à celui prévu dans la Convention de Financement Initiale. Il reste toutefois un montant financier résiduel pour l'ensemble des partenaires.

Le financement requis pour l'ensemble de l'opération s'élève à 23,783 M€ aux conditions économiques de janvier 2021. En tenant compte de la valeur des derniers indices connus (indice TP01 et ING) et du taux d'indexation, le besoin de financement est évalué à 28 261 364 € courants H.T. Dans ce cadre, la participation de la ville de Miramas au besoin de financement correspond à un montant de 116 862 € alors qu'il était de 100 000 € dans la convention initiale (+ 16 862 €). Les modifications du calendrier révisable des appels de fonds se trouvent en annexe 3 de l'avenant de la convention annexé à la présente délibération.

De plus, le cadencement et donc le planning des différentes phases de l'opération globale ont également évolué, soit pour optimiser le programme de réalisation des travaux soit pour prendre en compte la complexité des projets.

Par délibération n°153-2021 du 6 octobre 2021 le Conseil municipal avait approuvé la convention relative au financement des études et travaux de modernisation du site de triage de Miramas ainsi que ses annexes.

L'avenant n°1 à la convention initiale joint en annexe, a donc pour objet la prise en compte d'une augmentation de l'assiette de financement du programme, la modification du planning et l'ajustement du programme.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention, adoptée par délibération n°153-2021 du 6 octobre 2021, relative au financement des études et travaux de modernisation du site de triage de Miramas ;
- de dire que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, chapitre et article correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente délibération, l'avenant joint en annexe et tout document y afférent.

LE CONSEIL MUNICIPAL LE RAPPORTEUR ENTENDU

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention, adoptée par délibération n°153-2021 du 6 octobre 2021, relative au financement des études et travaux de modernisation du site de triage de Miramas.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la Commune, chapitre et article correspondants.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la délibération, l'avenant joint en annexe et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 28/06/2024

Le Maire
Conseiller métropolitain
Acte signé le 25 juin 2024
Frédéric VIGOUROUX